

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 octobre 2014

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 08 octobre 2014 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Lundi 13 octobre 2014, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Mr Michel CHAMBRIN, Mme Gwendoline DAVID, Mme Chantal IMBAULT, Mr André VILLARD, Mr Yves GAÏTANAROS, Mr Auguste DA SILVA, Mr Michel TEIXEIRA, Mme Roselyne LACOMBE, Mme Christiane BERTHEAU, Mr Daniel CHAIN, Mr Philippe FOUCHER.

Excusés : Mme Isabelle MARQUES

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	14

Monsieur Sylvain NAUDET a été nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire demande une minute de silence en hommage à Mr Daniel WEISS artiste peinture et donateur du tableau exposé en Mairie, décédé ce jour.

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2014 n'est pas adopté à l'unanimité, deux abstentions.

Mr CHAIN demande à ce que les conseils municipaux soient préparés à l'avance afin d'éviter de revenir sur des décisions déjà prises.

Mr le Maire remercie Mr CHAIN pour ces propos.

Mme BERTHEAU, après une précédente demande souhaite savoir quand sera fixé le coût de la dispersion des cendres au Jardin du souvenir.

Mr le Maire l'informe que cette décision sera prise lors de la révision des tarifs communaux.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

1) Décision modificative : Budget Commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 6 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, refuse la décision modificative au Budget communal.

2) Décision modificative - Budget annexe Eaux :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, accepte la décision modificative du Budget annexe de l'Eau suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses :

Au chapitre 011 « charges à caractères générales »	
Article 615 « Entretiens et réparations »	- 57 159 €
Vers le chapitre 014 « Atténuations de produits »	
Article 701249 « Reversement redevance pour pollution d'origine domestique »	+ 59 670 €

Vers le chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert en section »

Article 777 « Quote part des subventions virées au résultat de l'exercice » + 2 511 €

3) Décision modificative – Budget annexe Assainissement :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 1 voix pour et 13 voix contre, refuse la décision modificative du Budget annexe de l'Assainissement.

4) Choix du Maître d'œuvre du futur Cabinet Médical :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 11 voix pour et 3 abstentions, décide de retenir Isabelle BENARD, Architecte et maître d'œuvre pour le futur Cabinet Médical.

5) Désignation de la Commission d'appel d'offre des travaux du futur Cabinet Médical :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 11 voix pour et 3 abstentions, désigne à la Commission d'appel d'offre des travaux du Cabinet Médical :

- Mme Christiane BERTHEAU, Mrs Sylvain NAUDET et Daniel CHAIN, Titulaires.
- Mrs André VILLARD, Yves GAÏTANAROS, Auguste DA SILVA et Philippe FOUCHER, Suppléants.

Mr Michel CHAMBRIN, Maire est membre de droit.

6) Participation formation BAFD :

Le conseil municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 14 voix pour, accepte de participer à la formation totale (stage théorique et stage de perfectionnement) BAFD de Mme Anne RODIER à hauteur de 30 %, soit 285,00 €.

7) Désignation d'un quatrième élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, à 14 voix pour, accepte la candidature de Mme Roselyne LACOMBE en qualité d'élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS composé de Mmes Audrey RUGA, Chantal IMBAULT et Christiane BERTHEAU.

8) Retrait au registre des délibérations, la délibération n° 41-20104- Délégation du Maire aux Adjointes :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, à 14 voix pour, décide de retirer du registre des délibérations, la délibération n°41-2014.

9) Modification de la délibération n° 79-2014 – Vente Chemin de Faronville :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, à 14 voix pour, décide de modifier l'article 1 de la délibération n° 79-2014 – Vente de Faronville.

10) Cotisations AGRA 2014 :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr le Maire, à 8 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, décide de participer à l'AGRA 2014.

II- DEVIS :

Marquise de l'ancien presbytère :

Après étude des devis proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise MESSEANT pour le remplacement de la marquise de l'ancien presbytère.

Mise en conformité du Clocher d'Outarville :

Après étude du devis de l'entreprise BODET, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 5 abstentions, décide de retenir l'entreprise BODET pour la mise en conformité électrique du clocher d'Outarville.

III- AFFAIRES DIVERSES :

- Mr Sylvain NAUDET fait part au Conseil Municipal, que les Anciens Combattants souhaiteraient que la commémoration du 11 novembre soit plus étoffée cette année puisqu'il s'agit du 100ème anniversaire. De ce fait, Mr NAUDET propose avec la participation des administrés d'Outarville de présenter une exposition qui se déroulera du 10 au 16 novembre 2014 en salle du conseil. D'autre part, après une réunion avec les instituteurs des écoles d'Outarville, ces derniers proposent pour les enfants scolarisés du CP au CM2, et avec l'aide de la Fanfare, de chanter la Marseillaise, les répétitions auront lieu sur les heures de classe. Les enfants de maternelle contribueront eux aussi pour agrémenter cette commémoration. Mr NAUDET souligne que les agents communaux se sont engagés pour embellir les différents monuments sur la Commune et les Communes associées.
- Mr le Maire informe les conseillers que Mme et Mr BURSZTYN Laurent vous invitent à l'inauguration de leur cabinet de kinésithérapie, le 18 octobre 2014 à 11h00 à la salle Lesecq, et vous prie de prendre contact avec eux en cas de présence à cette inauguration.
- Mr le Maire donne lecture du courrier de l'association « L'école buissonnière » concernant une demande d'aide financière pour un spectacle de fin d'année. Avant de prendre une décision sur cette participation, Mr André VILLARD propose de se rapprocher de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour savoir si une telle demande leur a été faite. En effet, la compétence scolaire dépend de la Communauté de communes.
- Mr le Maire donne lecture du courrier de l'association « L'école Buissonnière » demandant l'autorisation de pratiquer des permanences dans les locaux de l'école. Le conseil ne voit pas d'objection et accorde l'utilisation des locaux scolaires.
- Mr le Maire donne lecture du courrier de l'association « Comité des Fêtes » demandant d'entreposer leur matériel dans l'ancien local du Comité des Fêtes. Le Conseil Municipal donne son accord concernant cette demande.
Concernant le Comité des Fêtes, et suite à une interrogation concernant l'avancement du dossier incendie de la salle des fêtes, Mr le Maire informe le conseil, que lors de l'entretien avec l'assureur GROUPAMA qui a eu lieu récemment, nous sommes dans l'attente de propositions d'indemnités qui devraient nous parvenir sous peu.
- Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme BUISSON. Celui-ci concerne la nécessité d'intervenir pour la borne retirée et reposée mais toujours pas visible et un contrôle d'égout communal voisin. Mr et Mme BUISSON ont souhaité que ce courrier soit lu en conseil municipal afin d'alerter ce dernier des conséquences et responsabilités qui pourraient être engagées par le Conseil Municipal.

IV- TOUR DE TABLE - QUESTIONS DIVERSES :

- Mmes Chantal IMBAULT et Christian BERTHEAU non rien à signaler.
- Mr Philippe FOUCHER informe le conseil municipal qu'il se rendra à la réunion intercommunale qui se déroulera Mardi 14 octobre 2014 à 17h30, en tant qu'administré.
- Mr Daniel CHAIN, revient sur la nécessité de mieux préparer les conseils municipaux.
- Mr Pierre COISNON demande à Mr BALAINE, percepteur d'Outarville d'établir un état de la dette de la Commune, point récurant qui alimente beaucoup de questionnement.
- Mr Michel TEIXEIRA souligne que pour une fois le conseil municipal c'est bien passé et remercie Mr BALAINE de son intervention.
- Mr Yves GAITANAROS travaille toujours sur les soucis de la vitesse sur St Péray. Certaines routes étaient départementales, il prendra contact avec le Conseil Général.
Après avoir rencontré différentes Entreprise d'Eclairage, il précise que des travaux devront être prévus durant l'année 2015 et qu'il sera nécessaire de travailler sérieusement sur le budget alloué à ces travaux.
Mr Yves GAÏTANAROS demande à Mr le Maire ou en est le projet de GRUE de l'Entreprise VM Constructions. Mr le Maire attend les informations nécessaires avant de prendre une décision définitive.
Prochaine permanence en Mairie de ST Péray : Samedi 18 octobre 2014 de 15h00 à 17h00.
- Mme Audrey RUGA informe le conseil municipal qu'elle se retire du Conseil d'Administration de l'EHPAD ainsi que du CCAS, qu'elle met fin aux délégations qui lui ont été confiées et à son poste d'adjoint, ainsi

que des commissions dont elle faisait partie. En revanche, elle reste présente au sein du conseil municipal et conserve sa place au sein du conseil communautaire.

- Mr Auguste DA SILVA rejoint les propos de Mr TEIXEIRA quand on bon déroulement du conseil municipal et souhaiterait que les prochains soient aussi constructif. Mr DA SILVA souligne l'intervention de Mr BALAINE.
- Mme Roselyne LACOMBE ne connaissant pas l'ensemble des salles communales, souhaiterait qu'il soit organisé une visite complète.
- Mr André VILLARD informe le conseil municipal que des administrés demandent un panneau « sens interdit » sur le parking de l'ancienne Caisse d'Épargne afin d'éviter que les conducteurs empruntent ce dernier et évitent l'arrêt obligatoire indiqué par le « STOP ». Il souhaiterait déterminer une date pour la prochaine Commission des Travaux.
- Mme Gwendoline DAVID regrette le départ de Mme Audrey RUGA et l'a remercie du travail effectué durant ces six mois passés au Conseil Municipal.
- Mr Sylvain NAUDET, pour compléter la demande de Mme LACOMBE, rappelle que l'embauche de la stagiaire présente cet été a permis de regrouper l'ensemble des biens appartenant à la commune. Mr NAUDET aimerait que la fin du mandat puisse laisser une empreinte physique et une empreinte de cohésion de groupe et de village, par la mise en place de petites actions par petites actions et qu'à ce jour certains projets ont vu le jour et que d'autres sont sur le point d'être réalisés.
-

Fait à Outarville, le 14 octobre 2014

Le Maire,

Michel CHAMBRIN

SEANCE du 13/10/2014	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Michel CHAMBRIN	1	1			
Sylvain NAUDET	1	1			
Audrey RUGA	1	1			
André VILLARD	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Yves GAÏTANAROS	1	1			
Gwendoline DAVID	1	1			
Roselyne LACOMBE	1	1			
Auguste DA SILVA	1	1			
Isabel MARQUES	0	0			
Michel TEIXEIRA	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Daniel CHAIN	1	1			
Pierre COISNON	1	1			
Philippe FOUCHER	1	1			
TOTAUX	14	14			

